



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° DAO/Z00/DBA/028/2023



Sélection de prestataire (s) pour la fourniture de matériel multimédia et l'installation d'un studio audiovisuel au Siège de la BCEAO

Juin 2023

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I.1. Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège situé à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro en République de Côte d'Ivoire ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet la sélection d'un ou de prestataire(s) spécialisé(s) pour la fourniture de matériel et l'installation d'un studio audiovisuel et multimédia au Siège de la BCEAO.

I.3. Allotissement

Le marché est constitué des deux (2) lots distincts ci-après :

Lot 1 : Aménagement d'intérieur et décoration du studio de création et production audiovisuelle comprenant :

- la salle de tournage ;
- la cabine de maquillage ;
- l'espace de rangement.

Lot 2 : Fourniture et installation de matériels et équipements de production audiovisuelle - Mise en route du studio :

➤ **la fourniture d'équipements suivants :**

- trois (3) caméras tourelles robotisées 4K ;
 - deux (2) caméscopes 4K ;
 - deux (2) trépieds ;
 - deux (2) téléprompteurs ;
 - divers équipements et accessoires (à la demande éventuelle du prestataire en charge de l'installation du studio).
-

➤ **l'installation du studio :**

- étude technique du local ;
- analyse des équipements disponibles ;
- élaboration du plan de câblage électrique, vidéo et audio, réseau informatique ;
- élaboration du plan photographique (éclairage) ;
- élaboration du plan d'insonorisation (isolation acoustique du local) ;
- installation des fonds de scène ;
- mise en place de la régie vidéo robotisée ;
- mise en place du système d'éclairage ;
- mise en place de la régie audio ;
- mise en route de l'ensemble du système ;
- tests fonctionnels ;
- formation de prise en main.

Les candidats pourront proposer une offre pour l'un ou les deux lots.

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences des termes de référence joints en annexe.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, des pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est autorisée. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.6. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.7. Visite des lieux

Une visite des lieux obligatoire sera organisée **le lundi 3 juillet 2023 à partir de 10 heures (TU)** pour permettre aux candidats de mieux apprécier la consistance des travaux ainsi que les difficultés éventuelles de leur mise en œuvre. Pour les candidats qui ne seraient pas en mesure de se déplacer sur site, une visite virtuelle sera organisée.

Les inscriptions à la visite devront être effectuées au plus tard **le mardi 4 juillet 2023 à 12 heures(TU)** à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int avec copie à courrier.zdgcc@bceao.int.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de transmission.

I.10. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

La documentation technique des équipements pourra être rédigée dans une autre langue, à condition d'être accompagnée d'une traduction en français des passages pertinents.

I.11. Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.12. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les prestataires établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.13. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement proposées sont les suivantes, pour chaque lot :

- une avance de démarrage de trente pour cent (30%) du montant total du marché à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale dans un délai de vingt-huit (28) jours à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- soixante-cinq pour cent (65%) à la réception des prestations et/ou des équipements, attestée par un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie, libérable à la fin de la période de garantie, attestée par la signature du procès-verbal de réception définitive

I.14. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie dans le cadre du présent dossier d'appel d'offres, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.15. Propriété des documents et droits d'auteur

Les documents et les livrables fournis par le prestataire/fournisseur retenu dans le cadre de l'exécution de ses missions resteront la propriété de la Banque.

Subséquentement, les droits d'auteur pour tous les documents préparés par le prestataire/fournisseur demeureront également sa propriété. Cependant, le prestataire/fournisseur autorise la Banque, sans préalable, à utiliser ces documents pour la réalisation d'autres prestations similaires ou supplémentaires, sans qu'il puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Le prestataire/fournisseur retenu sera censé avoir reçu l'autorisation écrite des détenteurs des procédés brevetés ou protégés, des droits de licences et autres, utilisés par lui dans le cadre du présent marché. La responsabilité de la Banque ne saurait en aucun cas être engagée à l'occasion d'un litige à ce sujet.

I.16. Formation

Les soumissionnaires devront proposer, pour le compte du lot 2, la formation du personnel de la Banque pour la prise en main du studio. Cette formation devra être dispensée sur site, au Siège de la BCEAO, à Dakar, par un formateur spécialisé. A cet effet, les supports physiques et numériques y afférents devront être obligatoirement remis à la Banque avant le début de la formation afin de faciliter un meilleur suivi de ladite formation.

I.17. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière.

I.17.1. Lettre de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission selon **le modèle joint en Annexe I**, précisant tous les éléments de leurs propositions qui les engagent contractuellement.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.17.2. Présentation du soumissionnaire

Le prestataire/fournisseur devra fournir les informations ci-après :

- une présentation succincte de la société et de ses activités ;
- son numéro du registre du commerce ;
- une attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale ;
- ses références financières (états financiers certifiés des trois (3) derniers exercices) ;
- la liste d'au moins trois (3) références de marchés similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
- les noms et prénom(s) de son mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra communiquer des références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.17.3. Offre technique

L'offre technique devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- la présentation synthétique de l'offre ;
- la présentation des prestations proposées en mettant en exergue les délais d'intervention ;
- la description détaillée des matériels et équipements ;
- le planning général de livraison pour le matériel ;
- le planning général pour l'aménagement et celui relatif à l'installation du matériel ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.17.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire, pour chaque lot, devront être établis en hors taxes et hors douane, en franc CFA ou en euros, conformément au cadre de devis joint en **annexe II**.

L'offre financière devra inclure tous les frais de déplacement et de séjour, le cas échéant. La Banque Centrale ne s'occupera pas de l'organisation des déplacements et du séjour éventuels du prestataire/fournisseur qui devra évaluer les frais y afférents et les inclure dans son offre financière.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au prestataire/fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

I.18. Lieux de livraison et de réalisation des prestations

La livraison des équipements ainsi que la réalisation des prestations sus-évoquées sont attendues au Siège de la BCEAO.

La livraison sera effectuée aux risques et à la charge du prestataire/fournisseur, qui sera tenu de conditionner les matériels et équipements de manière à éviter les dommages durant le transport.

A cet égard, les frais liés à l'expédition des matériels et équipements seront à la charge du prestataire/fournisseur.

I.19. Délai de livraison et de réalisation des prestations

Le délai de livraison et de réalisation des tâches devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ces délais devront être scrupuleusement respectés, sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.20. Réception

La réception sera effectuée en trois étapes :

- réception provisoire des matériels après leur livraison et le constat de leur bon fonctionnement, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
 - réception provisoire des travaux à la fin de l'installation du studio et de sa mise en route ;
-

-
- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée de toutes les réserves émises et la confirmation à l'usage du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés et installés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties.

I.21. Assurance

Le prestataire/fournisseur devra souscrire, à sa charge, des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat. Ces polices d'assurance devront couvrir au moins les risques de transport et de responsabilité vis-à-vis des tiers.

I.22. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire/fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.23. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront exclusivement être transmises **en version PDF**, par voie électronique à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard **le mercredi 12 juillet 2023 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre **“Sélection de prestataire(s) pour la fourniture de matériel multimédia et installation d'un studio audiovisuel au Siège de la BCEAO - DAO/Z00/DBA/028/2023”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce dernier cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Les plis expédiés par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc.) ou par porteur ne seront pas recevables.

I.24. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission pour le présent appel d'offres.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres s'exercera sur la base de leur conformité aux spécifications des termes de référence, d'une part, et de l'analyse ainsi que de la comparaison des prix proposés, qui s'effectueront au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

L'évaluation des offres des soumissionnaires reposera sur les critères suivants :

- le respect des caractéristiques définies ;
- le coût total proposé ;
- la formation des utilisateurs ;
- le délai proposé pour les livrables.

Toutefois, les pièces administratives et financières attestant de la régularité de l'entreprise soumissionnaire ainsi que de sa capacité financière sont exigées.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à 100% des prestations requises pour ce marché.

Les quantités pourront faire l'objet d'une augmentation ou d'une diminution à hauteur de 30%, à la discrétion de la Banque Centrale.

I.25. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité du prestataire/fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Si l'examen n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale procédera à l'examen de l'offre classée en deuxième position.

I.26. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale. Au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler, le cas échéant, l'appel d'offres en rejetant toutes les soumissions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achètera que des matériels à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état des matériels et équipements livrés et de prouver leur origine.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constituera un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourra inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.27. Publication des résultats et notification de marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Ledit recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature.

La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.28. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

I.29. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel, au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement ledit site.

DEUXIÈME PARTIE : Termes de référence pour la sélection de prestataire (s) pour la fourniture de matériel multimédia et l'installation d'un studio audiovisuel au Siège de la BCEAO

1- Contexte

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) envisage de doter son Siège situé à Dakar (République du Sénégal) d'un studio audiovisuel et multimédia répondant aux normes et standards en la matière.

Le studio audiovisuel et multimédia de la BCEAO devra être doté d'une infrastructure modulable et multifonctionnelle destinée à réaliser notamment les activités suivantes :

- enregistrement d'interviews accordées à des structures tierces (institutions, chaînes de télévision, organes de presse, etc.) ;
- enregistrement de discours, adresses et autres messages ;
- enregistrement de communiqués divers (presse, avis, annonces, etc.) ;
- production de formats audiovisuels divers (capsules d'information, spots publicitaires, bandes-annonces, etc.) ;
- photographie institutionnelle (photos officielles, photos de famille, etc.) ;
- enregistrement de voix-off ;
- diffusion de contenus en direct et en différé sur les sites distants de l'Institution ;
- média training.

A cet égard, le présent appel d'offres vise à sélectionner un ou plusieurs prestataire(s) spécialisé(s) dans les domaines suivants :

- aménagement d'intérieur et décoration de studios de création et production audiovisuelle ;
- fourniture de matériels et équipements audiovisuels et ingénierie audiovisuelle et multimédia.

2- Allotissement

Le présent marché est constitué des deux (2) lots ci-après :

Lot n°1 : Aménagement d'intérieur et décoration du studio de création et production audiovisuelle

Le studio audiovisuel et multimédia sera installé dans un local dont les plans d'état des lieux sont joints en annexe (vue en plan et coupe). Le studio sera subdivisé en trois parties :

- une (1) salle de tournage (6,5 m de long sur 5 m de large) ;
- une (1) cabine de maquillage (2,5 m de long sur 2 m de large) ;
- un (1) espace de rangement (2 m de long sur 3 m de large).

Cette segmentation devra être réalisée au moyen de parois adéquates conçues de telle sorte que les différents espaces puissent communiquer entre eux.

L'insonorisation et le contrôle des flux de lumière de la salle de tournage devront permettre une acoustique et un éclairage conformes aux bonnes pratiques en la matière.

a- La salle de tournage

La salle de tournage comprendra a minima les composants suivants :

- un plan de travail pour la régie ;
- un décor pour les interviews (un fond de scène aménagé, un plateau, des assises, des meubles d'appoint, divers accessoires de décoration). Ce décor devra respecter la charte graphique de la Banque Centrale et être adapté aux standards institutionnels ;
- un décor pour les discours et messages (un pupitre affichant le logotype de la BCEAO, un arrière-plan inspiré de la charte graphique de l'Institution) ;
- un décor fond bleu/vert (ces fonds ont été déjà acquis). Il s'agira pour le prestataire de prévoir un dispositif modulable permettant son utilisation en fonction des besoins.

b- La cabine de maquillage

La cabine de maquillage sera composée comme suit :

- une (1) table de maquillage ;
- un (1) miroir ;
- deux (2) sièges ;
- deux (2) meubles d'appoint ;
- un (1) dressing ;
- divers accessoires de maquillage artistique.

c- L'espace de rangement

Destiné au stockage des équipements mobiles et des consommables, cet espace devra être doté d'armoires sécurisées et de meubles d'appoint.

Lot n°2 : Fourniture et installation de matériels et équipements de production audiovisuelle - Mise en route du studio

La Banque Centrale dispose d'une régie vidéo robotisée dont la liste des composantes est jointe en annexe.

Le matériel de captation (caméscopes et tourelles), acquis en 2018, étant adapté au format HD, les équipements suivants devront être fournis pour une mise à niveau de la régie au format 4K :

- trois (3) caméras tourelles robotisées 4K ;
 - deux (2) caméscopes 4K ;
 - deux (2) trépieds ;
 - des structures pour éclairage ;
 - deux (2) téléprompteurs ;
 - divers équipements et accessoires (à la demande éventuelle du prestataire en charge de l'installation du studio).
-

Le prestataire spécialisé dans l'installation des infrastructures audiovisuelles telles que les chaînes de télévision et radiodiffusion, les plateaux, les studios (vidéo, photo et audio) aura à charge les tâches suivantes (liste non exhaustive) :

- étude technique du local ;
- analyse des équipements disponibles ;
- élaboration du plan de câblage électrique, vidéo et audio, réseau informatique ;
- élaboration du plan photographique (éclairage) ;
- élaboration du plan d'insonorisation (isolation acoustique du local) ;
- installation des fonds de scène ;
- mise en place de la régie vidéo robotisée ;
- mise en place du système d'éclairage ;
- mise en place de la régie audio ;
- mise en route de l'ensemble du système ;
- tests fonctionnels ;
- formation de prise en main.

Le prestataire devra livrer un studio audiovisuel et multimédia fonctionnel, ergonomique, sécurisé et répondant aux normes et standards vidéo, photographiques, acoustiques et électriques.

De même, il devra fournir un rapport d'exécution de ses tâches et mettre à la disposition de la BCEAO, un guide de fonctionnement en langue française du studio et de ses équipements.

Les candidats pourront proposer une offre pour l'un ou les deux lots.

ANNEXE 1 : Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Sélection de prestataire (s) pour la fourniture de matériel multimédia et l'installation d'un studio audiovisuel au Siège de la BCEAO

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la sélection de prestataire (s) pour la fourniture de matériel multimédia et l'installation d'un studio audiovisuel au Siège de la BCEAO pour un montant total de.....FCFA HT/HD ou.....euro réparti comme suit : (*préciser le (s) lot (s)*) :

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours pour compter du (indiquer la date).

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE 2 : Cadre de devis**Lot 1 : Aménagement d'intérieur et décoration du studio de création et production audiovisuelle comprenant :**

N°	Désignations	Quantité	PU HT-HD	Montant en FCFA/Euro HT-HD
1	Aménagement de la salle de tournage	1		
2	Aménagement de la cabine de maquillage	1		
3	Aménagement de l'espace de rangement	1		
4	Autres prestations associées (<i>à préciser</i>)	forfait		
Montant total de l'offre pour le lot 1				

Lot n°2 : Fourniture et installation de matériels et équipements de production audiovisuelle - Mise en route du studio

N°	Désignations	Quantité	PU HT-HD	Montant en FCFA/Euro HT-HD
I. Fourniture d'équipements pour une mise à niveau de la régie au format 4K				
1	Caméras tourelles robotisées 4K	3		
2	Caméscopes 4K	2		
3	Trépieds	2		
4	Téléprompteurs	2		
5	Structures pour éclairage	à proposer		
6	Divers équipements et accessoires (<i>préciser</i>)	à proposer		
Sous-total 1				
II. Réalisation de diverses prestations				
1	Etude technique du local	Forfait		
2	Analyse des équipements disponibles	Forfait		
3	Elaboration du plan de câblage électrique, vidéo et audio, réseau informatique	Forfait		
4	Elaboration du plan photographique (éclairage)	Forfait		

5	Elaboration du plan d'insonorisation (isolation acoustique du local)	Forfait		
6	Installation des fonds de scène	Forfait		
7	Mise en place de la régie vidéo robotisée	Forfait		
8	Mise en place du système d'éclairage	Forfait		
9	Mise en place de la régie audio	Forfait		
10	Mise en route de l'ensemble du système	Forfait		
11	Tests fonctionnels	Forfait		
12	Formation de prise en main	Forfait		
13	Autres prestations pertinentes (à préciser)	Forfait		
	Sous-total 1			
	Montant total de l'offre pour le lot 2			

Arrêté le présent devis à la somme de : (en toutes lettres)
